PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 Novembre 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le 16 novembre 2023 à 18H30, ouvert sous la présidence de Monsieur Jean SARRET le Maire.
Présents : Denis DELOGU, Marc TOURNIAIRE, Jean SARRET, Serge GAILLARD, Gérard MICHEL Céline LAMBERT Patrick ESPITALLIER Jullien MAGALLON Marie Elisabeth GAUDIN
Absents : /
Procuration : Sandra POTIN donne procuration à Jean SARRET
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à l'élection, d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal.
Secrétaire de Séance : Gérard MICHEL
Convocation 10 NOVEMBRE 2023
La séance est ouverte à 18h30
Approbation du dernier compte rendu à l'unanimité des membres présents

Ordre du jour :

1. REHABILITATION DU BATIMENT COMMUNAL SALLE MULTI-ACTIVITES MAIRIE LOGEMENTS - PLAN DE FINANCEMENT
2. Rajout validé par le conseil : Vente maison communale de La Cure

1-Réhabilitation extension du bâtiment communal :salle-multi activités mairie Agence postale, logements à valserres – Plan de financement

Par délibération 2022/24 du 25 août 2022 le conseil municipal a décidé de confier la maîtrise d'œuvre de ce projet à Monsieur Christophe CULOMA du cabinet d'architecture ARCHIGAP.

Le conseil municipal du 2 novembre 2023 a approuvé l'avant-projet définitif (APD), plans, état des surfaces, coût prévisionnel des travaux ainsi que le coût d'opération prévisionnel qui en découle.

A ce stade il faut que le conseil municipal approuve le plan de financement afin de solliciter auprès de l'Etat, la Région sud, le département des Hautes-Alpes des aides financières nécessaires à la réalisation de cet important projet. Monsieur le Maire présente le plan de financement ci-dessous. Mme Céline LAMBERT et le Maire sont allés rencontrer le conseiller aux décideurs locaux M. Philippe JOLIBERT, il a été rassurant sur l'état financier de la commune et sur la faisabilité du projet. Il conseille de faire un prêt relais sur 3 ans et un emprunt de 300 000 euros.

1. Le plan de financement de cette opération.

Celui-ci élaboré à partir des subventions attendues de la part des partenaires financiers s'établit ainsi :

	Plan de financement global € HT			
Intitulé	**Montant subvention**	**Montant travaux retenus**	**Taux de cofinancement par opération**	**Observations**
Etat Fond vert Rénovation thermique	324 299.50	648 599.00	22.12 %	

des bâtiments communaux				
Etat DETR/DSIL Extension	327 112.00	817 780.00	22.31 %	30 % + 10 % bonus Bois des alpes
Région « Nos communes d'abord »	194 579.70	648 599.00	13.27 %	
Département (Service à la population)	245 334.00	817 780.00	16.73 %	
Autofinancement	375 054.80	1 466 380.00	25.58 %	
Dont Aide Agence Postale				En attente
Montant de travaux	1 466 380.00		74.42 %	

Le conseil municipal, décide

- ✓ D'approuver le plan de financement présenté
- ✓ D'autoriser le maire à :

Solliciter auprès de l'Etat, la Région sud, le département des Hautes-Alpes des aides financières nécessaires à la réalisation de cet important projet.

2. Vente de la maison communale de la Cure
   Au vu du projet explicité ci-dessus et du départ du locataire de la maison communale de La Cure la question de vendre ou de garder cette maison est de nouveau à l'ordre du jour. Des travaux ont été entrepris en 2021 cependant le DPE en E ne permettra pas de louer ce bien dés 2026. Le conseil municipal après débat décide de :
   Vendre la maison de La Cure à 250 000 euros.

La séance est terminée à 20h30

Secrétaire de séance : Gérard MICHEL

le Maire : Jean SARRET

MAIRIE DE VALSERRES Htes-Alpes